

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-21
ACTE : 7.1.2

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 30 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME MAZILLE A M. PIERASCO,
MMES DENIS ET GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER ET M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ÊTRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14

❖ OBJET : BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 04 Mars 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 917 983 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 858 405 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** : le budget de l'exercice 2022 présenté par Monsieur François LE MOING, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de :

➤ Fonctionnement à : 1 917 983 €

➤ Investissement à : 2 858 405 €

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING